

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 1<sup>er</sup> juin 2020**

~~~~~

L'an deux mil vingt, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2020

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, René BERTON, Emmanuelle BOURGUIGNON, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Gaëlle DALAIS, Olivier MACAUD, Alexis COTTY, Sophie GUITTON, Delphine PECOD, Justine LEMOINE, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND

Madame Justine LEMOINE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 25 mai 2020
- 2- Indemnités des élus
- 3- Délégations des adjoints
- 4- Commissions
- 5- Représentants des syndicats
- 6- Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU 25 MAI 2020

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

INDEMNITES DES ELUS

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2123-7 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le maire précise qu'en application de l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales, « les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires et adjoints au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Par ailleurs, en application de l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales,

« Lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation, « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ».

Pour finir, le maire rappelle qu'en aucun cas, l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune et que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à l'article L.2123-24, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **4**,

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027) et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population : Maires / Adjoints

Moins de 500 h : 25,5% / 9,9%
 De 500 à 999 h : 40,3% / 10,7%
 De 1 000 à 3 499 h : 51,6% / 19,8%
 De 3 500 à 9 999 h : 55% / 22%
 De 10 000 à 19 999 h : 65% / 27,5%
 De 20 000 à 49 999 h : 90% / 33%
 De 50 000 à 99 999 h : 110% / 44%
 De 100 000 à 200 000 h : 145% / 66%
 200 000 et plus h : 145% / 72,5%

Considérant que la commune dispose de quatre adjoints,
 Considérant que la commune compte 1052 habitants
 Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er -À compter du 02 juin 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

- **Maire** : 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027
- **1^{er} adjoint** : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027
- **2^{ème} adjoint** : 12.55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027
- **3^{ème} adjoint** : 10.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027
- **4^{ème} adjoint** : 8.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 2 –Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3-Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE BEURLAY A COMPTEUR DU 02 juin 2020

FONCTION NOM PRENOM INDEMNITE
 Maire, GANDAUDER Gérard, 51.6 % de l'indice 1027
 1er adjoint, MACAUD Olivier 18 % de l'indice 1027
 2^{ème} adjoint, DALAIS Gaëlle, 12.55 % de l'indice 1027
 3^{ème} adjoint, BERTON René, 10.6 % de l'indice 1027
 4^{ème} adjoint, PECOUD Delphine, 8.5 % de l'indice 1027

DELEGATIONS DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a proposé de ne pas évoquer le sujet car un simple arrêté suffit.

COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose au conseil les commissions suivantes :

INTITULÉ	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	HORS CONSEIL
ACTIONS SOCIALES PERSONNES AGÉES	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	DUMAND Sylvie BOURGUIGNON Emmanuelle LEMOINE Justine MOUHÉ Annick	

ASSOCIATIONS	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	DALAIS Gaëlle PECOUD Delphine GUITTON Sophie BOURGUIGNON Emmanuelle	
BÂTIMENTS COMMUNAUX/ ACCESSIBILITE HANDICAPES	GANDAUBER Gérard BERTON René	ROULIN Alain BOURGUIGNON Emmanuelle CHARTRAIN Jean-Michel COTTY Alexis	
BIBLIOTHEQUE	GANDAUBER Gérard PECOUD Delphine	DALAIS Gaëlle LEMOINE Justine	
CIMETIERE	GANDAUBER Gérard DALAIS Gaëlle	MACAUD Olivier DUMAND Sylvie ROULIN Alain	
LOTS COMMUNAUX	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	BERTON René ROULIN Alain CHARTRAIN Jean-Michel MOUHÉ Annick	
ENVIRONNEMENT ENERGIES RENOUVELABLES	GANDAUBER Gérard BERTON René	DALAIS Gaëlle PECOUD Delphine ROULIN Alain CHARTRAIN Jean-Michel COTTY Alexis	
IMPOTS	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	DUMAND Sylvie MOUHÉ Annick BERTON René BOURGUIGNON Emmanuelle CHARTRAIN Jean-Michel COUDRAY Patrick	
FINANCES BUDGET	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	GUITTON Sophie ROULIN Alain COUDRAY Patrick DUMAND Sylvie LEMOINE Justine	
PATRIMOINE EMBELLISSEMENT	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	BERTON René ROULIN Alain BOURGUIGNON Emmanuelle DUMAND Sylvie	
PERSONNEL/ GESTION DES TACHES	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	BERTON René DALAIS Gaëlle ROULIN Alain BOURGUIGNON Emmanuelle CHARTRAIN Jean-Michel	

PETITE ENFANCE JEUNESSE	GANDAUBER Gérard DALAIS Gaëlle	LEMOINE Justine PECOUD Delphine GUITTON Sophie BOURGUIGNON Emmanuelle COTTY Alexis	LABBEY Magalie
URBANISME P.L.U.	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	BERTON René ROULIN Alain DUMAND Sylvie BOURGUIGNON Emmanuelle CHARTRAIN Jean-Michel	
VOIRIE / PROPRETÉ	GANDAUBER Gérard BERTON René	ROULIN Alain BOURGUIGNON Emmanuelle CHARTRAIN Jean-Michel COTTY Alexis MOUHÉ Annick	
ZONE D'ACTIVITÉ/ ENTREPRISES/ COMMERCE/ MARCHÉ	GANDAUBER Gérard PECOUD Delphine	DUMAND Sylvie ROULIN Alain COUDRAY Patrick MACAUD Olivier DALAIS Gaëlle LEMOINE Justine	
TOURISME	GANDAUBER Gérard PECOUD Delphine	GUITTON Sophie COUDRAY Patrick CHARTRAIN Jean-Michel DALAIS Gaëlle	
SÉCURITÉ	GANDAUBER Gérard BERTON René	ROULIN Alain CHARTRAIN Jean-Michel COTTY Alexis DALAIS Gaëlle COUDRAY Patrick	
APPEL D'OFFRE	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	CHARTRAIN Jean-Michel BERTON René ROULIN Alain DUMAND Sylvie COUDRAY Patrick	
LISTE ÉLECTORALE	MOUHÉ Annick COUDRAY Patrick CHARTRAIN Jean- Michel		
COMMUNICATION /SITE INTERNET/ BULLETIN	GANDAUBER Gérard PECOUD Delphine	DALAIS Gaëlle LEMOINE Justine	
FETES/ CEREMONIES/SPORT/ CULTURE	GANDAUBER Gérard MACAUD Olivier	BOURGUIGNON Emmanuelle DALAIS Gaëlle CHARTRAIN Jean-Michel PECOUD Delphine LEMOINE Justine	

ECOLE/ CANTINE/GARDERIE	GANDAUBER Gérard DALAIS Gaëlle	BOURGUIGNON Emmanuelle COTTY Alexis GUITTON Sophie LEMOINE Justine MOUHE Annick	LABBEY Magalie
------------------------------------	-----------------------------------	--	----------------

REPRESENTANTS DES SYNDICATS

DESIGNATION	TITULAIRE	SUPPLEANT
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES</u>	GANDAUBER Gérard DALAIS Gaëlle	CHARTRAIN Jean-Michel
<u>CORRESPONDANT DEFENSE</u>	CHARTRAIN Jean-Michel	
<u>EAU 17</u>	GANDAUBER Gérard	ROULIN Alain
<u>SIVU CEG SAINT PORCHAIRE</u>	DALAIS Gaëlle GUITTON Sophie	BOURGUIGNON Emmanuelle
<u>SOLURIS</u>	PECOUD Delphine	MACAUD Olivier COTTY Alexis
<u>SDEER</u>	GANDAUBER Gérard	BERTON René COUDRAY Patrick
<u>SYNDICAT DE LA VOIRIE</u>	GANDAUBER Gérard ROULIN Alain	BERTON René
<u>UNIMA</u>	GANDAUBER Gérard BERTON René	MOUHÉ Annick
<u>CNAS</u>	MACAUD Olivier	GANDAUBER Alice
<u>REFERENT ENEDIS</u>	BERTON René	CHARTRAIN Jean-Michel

Questions diverses

- Monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal le courrier que lui a adressé monsieur Rémy VALEIX concernant sa décision de démissionner du conseil municipal pour causes personnelles.
Un courrier sera fait à monsieur le Préfet, lui transmettant la décision de monsieur Rémy VALEIX.
- Une délibération sera à prendre pour effectuer l'emprunt nécessaire pour la part communale de la réhabilitation d'un bâtiment recevant la mairie.

Tour de table

Olivier MACAUD

- Un appel à candidatures a été fait pour remplacer un agent technique qui fait valoir ses droits à la retraite. Les entretiens auront lieu prochainement.
- Le plan canicule va être remis en place cette année. Un courrier sera envoyé aux personnes âgées de + 70 ans
- Nous rappelons que les administrés ayant des dalles avec écoulement des eaux sur la voie publique doivent faire le nécessaire.

- Les personnes qui ont reçu un avis de passage pour les masques viennent les retirer en Mairie.
- Je demande que sur les prochaines convocations il puisse apparaître tour de table ou droit à la parole.
- Il faut penser à rédiger le bulletin de juin, juillet et aout.

Delphine PECOUD

- Je propose qu'on communique sur les commissions par le biais de messages vidéo diffusés sur Facebook.

Gaëlle DALAIS

- Un administré demande que les travaux faits pour l'écoulement des eaux soient revus car c'est très dangereux.
- La directrice de l'école nous informe qu'un Conseil d'école aura lieu en juin.

Alain ROULIN

- Un administré demande quand ses arbres vont être coupés.
Ça ne se fera pas avant 2021.

René BERTON

- Les riverains concernés par les travaux d'enfouissement des réseaux se demandent quand ils auront lieu.

Gérard GANDAUBER

- Jeter son masque dans les espaces publics est d'une incivilité exemplaire.
- Vous êtes administrés de Beurly et vous voulez participer à des commissions communales, venez vous faire connaître à la Mairie.
- Les travaux sur la RD 118 et la RD 137 sont stoppés pour cause de COVID 19. M. le Maire se renseigne du nouveau planning prévu par la DID depuis la reprise des travaux publics.
- Les activités notariales de l'annexe de Beurly sont terminées suite à la cessation des fonctions de Maître COSMAS.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15